

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 mai 2019

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni le 08 avril 2019 à 20h30 à la Mairie de Flavigny sur Moselle, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, ~~HEQUETTE Michel~~, ROZAIRE Anne, ~~DURAND Pascal~~, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michèle, CARDOT Marie-Claude, GREINER Cathy, ~~COUSIN Philippe~~, POIRSON François, MEYER Christine, ~~MOLL Patrice~~, CELKA Marie-Odile, NOISETTE Laurent, GERARDIN Olivier, MILBACH Corinne, ~~BURTIN Clémence~~.

Etaient excusé(s) : HEQUETTE Michel, DURAND Pascal, COUSIN Philippe, MOLL Patrice, BURTIN Clémence.

Procurations :

- Michel HEQUETTE à Dominique ROUSSEAU
- Philippe COUSIN à Marcel TEDESCO
- Patrice MOLL à François POIRSON
- Pascal DURAND à Anne ROZAIRE

Secrétaire de séance : Dominique RAVEY

N°19/2019 : CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL, D'UN ESPACE CULTUREL PARTAGE ET DE 11 LOGEMENTS SENIORS ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement d'un quartier intergénérationnel, par délibérations en date du 19 novembre 2018, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil, d'un espace culturel partagé et de 11 logements seniors.

L'avis de concours a été envoyé le 27 novembre 2018. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 21 décembre 2018.

A l'issue de la consultation, 49 candidatures ont été reçues dans les délais. Après avis du jury, réuni le 10 janvier 2019, trois candidats ont été admis à concourir. Il s'agit des candidats suivants :

- E&F ARCHITECT (mandataire) / BET 2C

- SELARL RABOLINI SCHLEGEL & ASSOCIES (Mandataire) / SETECBA INGENIERIE (Co-traitant)
- MATTHIEU HUSSER ARCHITECTURES (Mandataire) / MCIS / CAP ENERGIES Alsace S.A.S.U. / CAP ENERGIES Alsace S.A.S.U.

Le dossier de consultation a été envoyé aux trois participants du concours le 11 février 2019. La date limite de remise des prestations a été fixée au 11 avril 2019.

Les prestations présentées de manière anonyme par les trois candidats ont été remises dans les délais. Les projets ont été référencés ALPHA, BETA et GAMA.

Un comité technique s'est réuni le 23 avril 2019 pour analyser chacun des trois projets et compléter l'analyse préalable réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le jury s'est réuni une seconde fois le 25 avril 2019 afin d'examiner les plans et projets et les classer au regard des critères pondérés d'évaluation définis dans le règlement de concours:

- 1- Respect des objectifs fondamentaux et des contraintes du programme (surfaces utiles, organisation fonctionnelle et spatiale et fonctionnement général et détaillé),
- 2- Qualité architecturale et pertinence de la réponse urbaine,
- 3- Prise en compte de l'objectif énergétique, coût prévisionnel d'exploitation / maintenance,
- 4- Compatibilité avec l'enveloppe financière, précision de l'estimation,
- 5- Compatibilité avec le planning prévisionnel.

A la suite de l'analyse des projets, le jury a procédé au classement suivant:

- 1er: candidat ALPHA
- 2ème: candidat BETA
- 3ème : candidat GAMMA

Au vu du procès-verbal et de l'avis du jury, le groupement E&F ARCHITECT (mandataire) / BET 2C a été choisi lauréat du concours.

Après cet exposé, le Maire propose que le conseil municipal :

- ✓ D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par son mandataire E&F ARCHITECT pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un multi-accueil, d'un espace culturel partagé et de 11 logements seniors pour un montant de rémunération provisoire fixé à 11,73 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 2.400.000,00 € HT soit un montant de 281.600,00 € HT incluant la prime versée au titre de la participation au concours,
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE

**A vingt et une heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 13 mai 2019 - del 05/2019 - 19/2019

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Michel HEQUETTE	
Anne ROZAIRE	
Pascal DURAND	
Dominique ROUSSEAU	
Michelle ARGENTON	
Marie-Claude CARDOT	
Cathy GREINER	
Philippe COUSIN	
François POIRSON	
Christine MEYER	
Patrice MOLL	
Marie-Odile CELKA	
Laurent NOISETTE	
Olivier GERARDIN	
Corinne MILBACH	
Clémence BURTIN	